

# Préambule

---

Le guide méthodologique qui suit est le fruit d'un travail collectif réalisé avec la CEB<sup>1</sup>. Il a pour objectif d'éclairer ceux qui souhaitent tester l'efficacité des produits biostimulants, sur les bonnes pratiques à respecter et les précautions à prendre.

La communauté des professionnels de la fertilisation est divisée sur sa diffusion :

- Certains<sup>2</sup> pensent que les circonstances de la rédaction de ce document (travail conjoint du Groupe de travail du RMT Fertilisation & Environnement avec la CEB) et sa diffusion à la fois par la CEB et le RMT Fertilisation & Environnement contribuent à entretenir un doute sur le fait que les produits biostimulants soient des produits phytosanitaires ou des fertilisants. Réglementairement, ces produits relèvent de la réglementation des matières fertilisantes ; ils sont d'ailleurs visés par le projet de règlement européen 2016/0084 (COD).  
Par ailleurs, un groupe de normalisation européen a été créé (CEN TC 455) afin de définir et normaliser des méthodes de caractérisation pour les biostimulants, notamment à l'appui du futur règlement 2016/0084 (COD). Ainsi, ils ne voient pas l'intérêt de diffuser une méthode qui devrait être rapidement remplacée par une autre normalisée au niveau européen.
- A l'inverse, d'autres pensent qu'il serait regrettable que le travail mené ne soit pas valorisé, d'autant que plusieurs professionnels ont besoin d'une méthode reconnue pour présenter à l'administration des dossiers de demande de mise sur le marché pour des biostimulants. De plus, ils pensent que ce document pourrait servir de base (document martyre) aux travaux qui seront lancés prochainement au niveau européen.

**Le RMT Fertilisation & Environnement a donc décidé de diffuser ce guide méthodologique en rappelant au préalable que :**

- **La mise en marché des biostimulants relève de la réglementation des matières fertilisantes.**
- **Des travaux seront menés prochainement au niveau européen pour produire des méthodes de caractérisation des biostimulants à l'appui du futur règlement 2016/0084 (COD).**

---

<sup>1</sup> Commission des Essais Biologiques de l'Association Française de Produits Phytosanitaires

<sup>2</sup> Notamment : Laurent LARGANT, Benoît PLANQUES, Ludovic FAESSEL, Morgane SALAUN.